



AAPOCAD

3000 Pensionnés de sept Organisations

Conseil de l'Europe

Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme

Agence spatiale européenne

Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Organisation de coopération et de développement économiques

Union de l'Europe occidentale

rassemblés au sein d'une association unique
qui défend activement leurs droits et
leurs intérêts – et les vôtres !

AAPOCAD

Association des Agents Pensionnés des Organisations Coordonnées
et de leurs Ayants Droit

L'AAPOCAD a besoin de vous ! Et vous avez besoin de l'AAPOCAD !



Cher(ère) collègue,

Vous avez récemment pris votre retraite, ou êtes sur le point de le faire.

Vos liens avec votre Organisation deviennent moins étroits, mais vos intérêts et vos droits demeurent, et ils doivent être protégés.

En particulier, nos pensions sont en train de faire l'objet de critiques, et même d'attaques, de la part de nos États membres – et parfois de nos Administrations –, et il est nécessaire de les défendre résolument.

C'est la raison d'être de l'AAPOCAD, qui constitue la première ligne de défense des pensionnés. En effet, elle est le seul organe de représentation des pensionnés des Organisations coordonnées à être autorisé à prendre part aux processus de la Coordination. Dans le cadre de ces processus, les questions liées aux salaires (et donc aux pensions) et au Régime de pensions lui-même sont examinées et tranchées au moyen de recommandations adressées aux organes directeurs de nos Organisations.

De plus, l'AAPOCAD veille à la bonne application du Règlement du Régime de pensions par nos Administrations et par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP), et communique avec le Comité administratif des pensions des Organisations coordonnées.

Elle fournit aussi des conseils et une assistance dans d'autres domaines intéressant les pensionnés.

Plus l'AAPOCAD comptera de membres, mieux elle pourra faire entendre sa voix partout où il est important de le faire.

Je vous invite instamment à nous aider à vous aider : en rejoignant l'AAPOCAD, vous accomplirez un premier pas dans la défense de vos propres intérêts, tout en renforçant la défense collective de tous les pensionnés des Organisations coordonnées.

Vous trouverez des explications et des indications complémentaires dans les pages qui suivent.

L'adhésion mensuelle est d'un montant modique : 1,10 euro pour 1 000 euros de pension. Alors, pourquoi hésiter ?

J'espère vous accueillir très bientôt parmi les membres de notre Association.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

John Parsons
Président de l'AAPOCAD

Pourquoi rejoindre l'AAPOCAD ?

“L'union fait la force” : pour défendre vos droits et vos intérêts et, collectivement, ceux de vos amis et de vos collègues, notamment en ce qui concerne votre pension et les prestations connexes.

Et si je suis affilié(e) à un régime de pensions plus récent tel que, par exemple, le Nouveau régime de pensions (NRP) ?

Les régimes plus récents (le NRP, le Troisième régime du Conseil de l'Europe) découlent du Régime coordonné. Toute attaque visant le Régime coordonné et toute modification de ce Régime pourraient bien laisser présager des atteintes similaires aux autres régimes. L'AAPOCAD peut être une première ligne de défense.

Comment l'AAPOCAD défend-elle – et m'aide-t-elle à défendre – mes droits et mes intérêts ?

En contribuant aux travaux de la Coordination (voir ci-après).

En fournissant des conseils et une assistance pour le règlement des différends quant à l'interprétation et/ou à l'application du Règlement du Régime de pensions.

En assurant une aide juridique et financière aux membres souhaitant contester des décisions, quand c'est nécessaire.

En fournissant à titre individuel à ses membres des conseils et une assistance pour les questions liées à leur pension (qu'il s'agisse d'une pension d'ancienneté, d'une pension différée, d'une pension d'invalidité, d'une pension de survie ou d'une pension d'orphelin).

De plus, ses délégués régionaux (présents en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Turquie et compétents pour ces pays) peuvent fournir aux membres des conseils et une assistance pour les questions administratives et fiscales propres à leur statut de pensionnés d'une Organisation coordonnée et à leur pays de résidence.

Qu'est-ce que la Coordination ?

C'est un système qui rassemble les nations, les employeurs et le personnel (y compris les pensionnés) au sein de trois comités :

- le Comité de coordination sur les rémunérations (CCR) (composé des États membres)
- le Comité des représentants des Secrétaires/Directeurs généraux des Organisations coordonnées actuelles (CRSG)
- le Comité des représentants du personnel (CRP) (agents en activité et pensionnés)

Ces comités tiennent des réunions séparées, bilatérales et trilatérales au cours desquelles ils abordent des questions – souvent très techniques – en rapport avec les salaires, les allocations et indemnités et le Régime de pensions et ses prestations, à la suite de quoi le CCR propose des décisions aux Conseils/au Comité des Ministres.

L'AAPOCAD siège au Comité des représentants du personnel.

Comment l'AAPOCAD est-elle organisée ?

L'AAPOCAD se compose de trois organes :

- **L'Assemblée générale**, qui rassemble tous les membres de l'Association et se réunit une fois par an, alternativement à Paris et dans un autre lieu de résidence de pensionnés d'une Organisation coordonnée (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas...) afin de déterminer l'action à mener, d'entériner l'action du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée, d'approuver les comptes et d'adopter le budget. Le lendemain, une excursion vers un site culturel est organisée ;

- Le Conseil d'administration, qui est composé d'une trentaine d'administrateurs élus pour les différentes Organisations par l'ensemble des membres, indépendamment de leur Organisation d'origine. Le Conseil d'administration est renouvelé par tiers chaque année. Il contrôle la mise en œuvre de la politique fixée par l'Assemblée générale et désigne les délégués régionaux ;
- le Bureau, qui veille au bon fonctionnement de l'Association au quotidien et qui fait des propositions concrètes au Conseil d'administration pour la mise en œuvre de la politique de l'AAPOCAD. Le Président, les vice-Présidents, le Secrétaire exécutif et le Trésorier siègent au Bureau.

Le Président est le délégué de l'AAPOCAD auprès du Comité des représentants du personnel ; il est assisté, à cet égard, par d'autres membres du Bureau.

Quels sont les liens entre l'AAPOCAD et mon association locale de pensionnés ?

Votre association locale est là pour représenter ses membres face à votre Organisation d'origine pour les problèmes propres à votre Organisation, et notamment votre assurance médicale. L'AAPOCAD est l'entité qui permet aux pensionnés de défendre collectivement leur régime de pensions, et c'est la seule entité de ce type. Elle travaille en étroite collaboration avec les associations locales d'anciens agents, et les Présidents de ces associations locales siègent de plein droit à son Conseil d'administration.

Il est donc judicieux et nécessaire d'adhérer à la fois à l'AAPOCAD et à l'association des anciens agents de votre Organisation.

Comment adhérer à l'AAPOCAD ?

Remplissez le formulaire d'adhésion ci-joint (dans lequel vous donnez votre accord pour que votre cotisation mensuelle⁽¹⁾ soit déduite de votre pension) et renvoyez-le au secrétariat de l'AAPOCAD:

AAPOCAD, 2 rue André-Pascal, F - 75775 Paris Cedex 16

Le secrétariat vous renverra un courrier de bienvenue, votre numéro de membre et d'autres indications pratiques, et notamment des codes d'accès pour les parties du site internet réservées aux membres.

Par la suite, vous recevrez régulièrement – par courrier postal, par courrier électronique ou par l'intermédiaire du site internet – des bulletins d'information ainsi que d'autres renseignements sur les activités de l'AAPOCAD et sur les éléments d'actualité susceptibles d'intéresser ses membres.

AAPOCAD, 2 rue André-Pascal, F – 75775 Paris Cedex 16

Tel. + 33 (0)1 45 24 85 87

aapocad@oecd.org

www.aapocad.org

⁽¹⁾ 0,11 % de votre pension, soit 1,10 € (un euro et dix centimes) pour 1 000 € de pension.



A compléter et à retourner à :

AAPOCAD
2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16

Association des Agents Pensionnés des Organisations Coordonnées et de leurs Ayants Droit (A.A.P.O.C.A.D.)

BULLETIN D'ADHÉSION

Je, sousigné(e),

Prénoms: _____

Nom: _____

Résidant à (adresse complète): _____

E-mail: _____

N° de téléphone: _____ N° de portable: _____

Nationalité: _____

Date de naissance: _____

Situation de famille : Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Célibataire ⁽¹⁾

Organisation: _____

Dernier grade et échelon: _____

Type de pension : Ancienneté - Survie - Orphelin - Invalidité - Différée ⁽¹⁾

Date de départ de votre pension: _____

Langue de préférence: FRANÇAIS - ANGLAIS ⁽¹⁾

Acceptez-vous de voir vos nom et adresse électronique mentionnés dans l'annuaire ?

OUI - NON ⁽¹⁾

Déclare adhérer à l'Association des Agents Pensionnés des Organisations Coordonnées et de leurs Ayants Droits (AAPOCAD);

Donne mon accord pour que ma cotisation soit déduite de ma pension.

Fait à:

Le:

Signature (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"):

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles



A compléter et à retourner à:

AAPOCAD
2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16

Association des Agents Pensionnés des
Organisations Coordonnées et de leurs Ayants Droit
(A.A.P.O.C.A.D.)